

6 ans à guichets fermés



élèves répartis dans 57 classes, un maximum pour le site. PHILIPPE MAEDER

ment tous les secteurs, le gouvernement veut créer, entre 2017 et 2026, par moins de 600 places supplémentaires par an... mais pas à Morges! Après l'inauguration du gymnase de Renens en février suivra l'extension de celui du Burier, en 2019, avant la création de trois complexes à Echallens (2020-2021), à Aigle (2022-2023) et à Rolle, ce dernier à un horizon encore non arrêté. «L'idée est d'optimiser les placements des étudiants au niveau cantonal, développe Séverin Bez. Le gymnase d'Echallens permettra de libérer des places à

Lausanne pour des élèves de la couronne morgienne, ce qui en créera à Marcelin pour ceux de Nyon.»

L'investissement total est divisé à 200 millions et les Morgiens pensaient se consoler avec une nouvelle salle de gymnastique. Mais le crédit d'étude de 400 000 francs - pourtant validé par la Commission des finances du Grand Conseil - a été reporté à des jours meilleurs, justement en raison des investissements prévus ces prochaines années sur l'ensemble du canton et jugés plus urgents.

Nyon a plus d'habitants mais moins d'argent

Comptes 2016
La population grandit moins vite que les factures cantonales

Les comptes 2016 de Nyon peuvent raisonnablement être taxés de bons. Les 6,1 millions de déficit projetés dans le budget se sont transformés en un bilan équilibré avec des revenus à hauteur de presque 200 millions de francs. La maîtrise des charges sur lesquelles les autorités ont prise et des recettes conjoncturelles plus élevées qu'attendues (+3,8 mios sur les impôts des personnes morales et +3,2 mios sur les droits de mutation et les impôts sur les gains immobiliers) expliquent ce résultat.

L'exercice 2016 est même réjouissant puisque le ménage communal arrive à soutenir la politique en matière d'investissements de la Ville. Ces derniers n'ont jamais été aussi élevés. Ils ont atteint 58,7 millions de francs, notamment pour la construction des complexes scolaires de Marens et du Cossy. Presque un tiers des investissements a pu être financé par la trésorerie communale, alors que la part restante l'a été via l'emprunt.

La dette de la Commune a ainsi grossi de 45 millions pour atteindre un total de 213 millions de francs.

10,95

En millions de francs, c'est la progression de la participation à la péréquation et à la facture sociale depuis 2013. La hausse des recettes fiscales n'est que de 10,89 millions.

Si les finances sont saines, les autorités ne cachent pas leurs préoccupations à la vue de la pression des factures cantonales. La hausse des recettes fiscales liées à l'arrivée de quelque 1300 nouveaux habitants ne couvre pas la hausse de la facture sociale et de la péréquation réunies. «Le système atteint ses limites, souligne le syndic, Daniel Rossellat. Notre ville grandit et doit développer ses prestations, ses services et ses infrastructures. Mais nous avons de moins en moins d'argent disponible pour cela.» L'élue a précisé qu'il avait transmis ses griefs au Conseil d'Etat. **Raphaël Ebinger**

Anniversaire

Une fondue après l'effort

Après le faste des 20 ans, la directrice de «Marcelin», Véronique Mariani, a opté pour la simplicité de la marche afin de permettre aux élèves de resserrer les liens. «Dans le quotidien scolaire, les gymnasiens se connaissent peu d'une filière à l'autre, explique-t-elle. Le projet est donc guidé par la volonté de renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Ecole. Il n'y a pas de partie officielle, ni de créations artistiques comme il y a cinq ans, mais un gymnase avec tous ses acteurs (1360 élèves et 140 enseignants et collaborateurs) pour vivre un moment de partage.»

Cette journée, qui se déroule ce mardi 16 mai, a déjà débuté au milieu de la nuit pour certains, en piste sur l'un des 52 parcours. «Le but est que les étudiants rejoignent le gymnase à pied depuis un lieu proche de leur domicile. Ainsi, ils ne sont pas répartis par classe, mais par commune et par niveau de difficulté», développe la directrice. Et si la plupart des groupes sont partis entre 8 h 30 et 10 h de différents endroits du district, les plus «sportifs» auront effectué huit heures de randonnée depuis le col du Mollendruz, munis de chaussures de marche et de lampes frontales. A l'arrivée, tous ont rendez-vous autour d'une soupe ou d'une fondue. «Seuls le pain, le fromage et les boissons sont mis à disposition. Les élèves doivent s'organiser pour amener le caquelon, le réchaud et les fourchettes», dans le but d'amener les gymnasiens à collaborer entre eux.

Commugny

Préavis sur le carrefour retiré

Contesté par les deux commissions du Conseil communal de Commugny chargées de rapporter sur cet objet, le préavis municipal qui demande un crédit de 390 000 francs pour réaménager le carrefour de la laiterie, «jugé dangereux et sans visibilité» par l'Exécutif, a été retiré. Dès lors, la séance du Conseil communal agendée au mercredi 17 mai est annulée. La prochaine séance se tiendra le mercredi 21 juin.

Y.M.

Morges

Un élu veut doper l'usage des Vélib'

Pour le conseiller communal de l'Entente David Guarna, l'utilisation actuelle des vélos en libre-service est insuffisante avec 2338 emprunts en 2016 pour un coût annuel de 25 000 francs. L'élue a donc déposé un postulat priant la Municipalité de proposer des mesures comme des abonnements à tarif réduit pour inciter la population à employer davantage ce moyen de transport. **C.JOT.**

Nord vaudois-Broye

Les éoliennes de Sainte-Croix font fermer deux routes de montagne

Energie

Le plus vieux projet éolien du canton, dans sa 3^e mouture, passe à l'enquête publique. Il présente notamment de nouvelles mesures pour la faune

On ne présente plus le projet éolien Saint-Crix, doyen des vellétés renouvelables vaudoises et dont le curriculum vitae, débuté en 1996 vient de prendre une nouvelle ligne, et pas des moindres. Depuis samedi, le plan d'aménagement cantonal, qui comprend les 6 éoliennes ainsi que ses annexes au dossier, est soumis à l'enquête publique.

C'est le fruit de deux ans d'études et de négociations, à la suite de l'arrêt du Tribunal cantonal de mars 2015. La Cour avait admis deux des griefs des opposants, retoquant le Canton sur les études concernant l'impact sonore et l'impact sur l'avifaune. Dans sa nouvelle mouture, le dossier comporte ainsi des hélices dotées de peignes de fuite, afin de respecter les normes fédérales, ainsi que 20 nouvelles mesures de préservation de l'environnement: assainissement des pylônes électriques, mesures de traitement sylvicole, etc. «Nous pouvons dire que ce projet pionnier est arrivé à maturité», commente Cornelis Neet, directeur général de l'Environnement. Sur le volet sonore, les porteurs de projets ont été le plus loin possible. C'est toutefois fort vraisemblablement les tribu-



Un photomontage du parc éolien de Sainte-Croix, au Mont-des-Cerfs, selon Romande Energie. DR

naux qui seront à même de juger de la qualité du projet. S'appuyant sur le jugement déjà fort détaillé de 2015. «Vous pouvez écrire que nous sommes prêts, tonne le président des défenseurs de la Gittaz, Alain Bonnevaux. On a déjà repéré des choses qui n'allaient pas du tout.» Il promet de contester notamment la procédure administrative, à savoir le fait de laisser l'Exécutif de Sainte-Croix valider le Plan d'aménagement cantonal, alors que le Plan général d'affectation de la Commune est encore en révision. Voilà qui promet.

Les opposants ironisent, en sus, sur deux des mesures de compensations. Afin de préserver le grand tétras et à la suite de patientes négociations avec les communes à l'issue de la dernière mise à l'enquête partielle du dossier, en mai 2016, le Canton

compte désormais fermer au trafic motorisé la route menant au col de l'Aiguillon depuis Baumes, et la route menant au Corbet depuis L'Auberson, entre le 15 décembre et le 31 mars. Seul hic, ces tronçons sont déjà inaccessibles en cas de neige. «C'est une mesure artificielle, poursuit Alain Bonnevaux. Seule l'armée y va en hiver avec des chasse-neige, et encore.» Pas de quoi désarmer le Canton. «Sans neige, n'importe qui pouvait y monter, tempère Cornelis Neet. On garantit maintenant une fermeture complète, avec barrière, dans un périmètre sensible et sur une période élargie.» Les chiens devront également y être tenus en laisse.

La mise à l'enquête prend fin ce 12 juin. Initialement, les hélices de Sainte-Croix étaient attendues pour l'an 2000.

E.L.B.

Guerre déclarée aux déchets sauvages

Payerne
La Municipalité lance une «Action Ville propre» afin de lutter contre différents problèmes de propreté, en augmentation

De juin à septembre, les déchets auront la vie dure à Payerne. Et ceux qui les produisent aussi. En lançant son «Action Ville propre», pour laquelle elle va solliciter un crédit de 80 000 francs auprès du Conseil communal, la Municipalité espère que les mauvaises habitudes se perdront et que des conséquences positives s'inscriront dans la durée.

Bien que le système de collecte des déchets ménagers incinérables et la récupération des déchets recyclables donnent satisfaction, les autorités payernoises déplorent différents problèmes de propreté. De plus en plus de sacs non officiels sont déposés sur

les trottoirs. Le nombre de mégots de cigarettes au centre-ville, tout comme les déjections canines dans les parcs, sont en augmentation. Et c'est sans compter le *littering* dans les espaces publics et le dépôt de déchets ménagers dans les poubelles publiques. «On parle là d'un fléau urbain dont le volume total récolté peut être estimé à 5 m³ par semaine», souligne la syndique Christelle Luisier.

L'action se déroulera en deux temps: sensibilisation, puis pression. Une campagne d'identité visuelle sera prochainement mise en place. Elle s'accompagnera de l'installation d'un conteneur géant sur la place Général-Guisan. Transparent, il sera rempli des déchets sauvages et des sacs non conformes récoltés sur une journée, afin de quantifier visuellement cette problématique. En accord avec les écoles, des journées nettoyage en plein air

seront mises sur pied, auxquelles il est prévu d'associer les migrants. Par ailleurs, les bistros se verront remettre des cendriers sur pied. Pendant une journée, les sacs non officiels ne seront plus ramassés. S'ils n'ont pas disparu passé ce délai, ils seront ouverts, afin d'identifier leur «propriétaire», qui sera amendé.

Au terme de ces trois mois de sensibilisation, les contrevenants pourront être sanctionnés. «Dès octobre, les patrouilles de sécurité publique seront renforcées par deux personnes issues d'une société privée», explique Norbert Carrel, responsable du service des infrastructures. Occupée 7 jours sur 7, cette nouvelle patrouille sera dans un premier temps engagée jusqu'en janvier 2018, traquant les infractions constatées par les autorités. Ensuite, ces dernières entendent budgéter une somme de 20 000 francs par année à cet effet. **F.R.A.**

Comptes payernois à nouveau positifs

Finances
Le chef-lieu broyard présente pour la cinquième fois en six ans un excédent de revenus

Les années se suivent et se ressemblent pour les finances payernoises. Le chef-lieu broyard commence la nouvelle législature comme il avait terminé la précédente. En annonçant lundi matin un excédent de revenus de 56 923 francs (sur un total de 46,45 millions) alors qu'elle avait prévu un déficit de 2,1 millions de francs, la Municipalité présente

donc pour la cinquième fois en six ans - seul 2013 a fait exception - des comptes dans le noir.

«Ce bon résultat est surtout dû à des recettes conjoncturelles et non structurelles», précise le «ministre» des finances, Eric Küng. Droits de successions et donations, biens comptabilisés sur des ventes de terrain ainsi qu'un retour péréquatif expliquent notamment le résultat.

Autres motifs de satisfaction: la dette bancaire a encore baissé et ne se monte plus qu'à 36 millions. Ce qui signifie qu'elle se situe en dessous de 1000 francs par habitant, alors qu'elle s'éle-

vait à 7972 francs en 2001. «La Commune est capable d'assumer ses charges et tous les investissements prévus au plan de législation. Nous espérons maintenant que les plans de quartier en passe d'être réalisés nous permettront d'augmenter notre masse d'impôt sur les personnes physiques.»

C'est peut-être là que se situe le bémol de la situation financière payernoise. «La valeur du point d'impôt est de 24 fr. 85, sensiblement plus bas que la moyenne cantonale, qui se situe à 43 francs», souligne la syndique Christelle Luisier. **F.R.A.**